

diminuer jusqu'à ce que, la dernière année, en 1962-1963, 15 millions de boisseaux d'orge seulement ont été exportés. Et ce sont ces mêmes personnes qui nous demandent d'être agressifs. Monsieur l'Orateur, la première chose que nous avons faite a été de dire à la Commission canadienne du blé « nous garantissons votre crédit pour vos ventes de grain dans le monde entier. Nous vous aiderons en payant une partie de l'intérêt si vous devez réduire vos taux d'intérêt quand vous vendez aux pays en voie de développement. »

Grâce à cette aide, elle a conquis de nouveaux marchés comme la Syrie et l'Égypte, où ils n'étaient jamais allés auparavant, et elle a recouvré les marchés du Brésil, des Philippines et du Pérou, marchés perdus depuis des années. C'est le genre de mesure qui a permis d'atteindre les records de vente de l'an dernier.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lang: Certains observateurs, certains experts nous disaient aussi qu'il n'y avait pas de vrais débouchés dans le monde pour les céréales de provende canadiennes. Nous avons dit que ce n'était pas nécessairement vrai. Nous avons enjoint la Commission canadienne du blé d'apporter toute la vigueur possible à la recherche d'un débouché pour l'orge. La Commission s'y est appliquée. Dès la première année, nos exportations sont passées à 84 millions de boisseaux et l'année dernière elles atteignaient 172 millions de boisseaux.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lang: Nous avons besoin de figurer sur les marchés de provende du monde et nous comptons contribuer aux nouvelles recherches nécessaires pour améliorer ces céréales ou en permettre d'autres au point, pour continuer d'occuper la première place sur ces marchés. C'est pourquoi fut annoncée récemment la création de l'Institut des recherches sur les récoltes, à l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon. On voulait accroître, à la suite de l'appui essentiel fourni par le Conseil national de recherches, la recherche sur le genre de grains à cultiver pour trouver dans le monde des marchés plus favorables. En même temps, nous avons établi la Caisse d'expansion des marchés comme arme de commercialisation. Elle entourera la vente d'une souplesse qui nous permettra d'appuyer les entreprises canadiennes voulant se lancer dans la mouture des céréales, ou encore, du colza, à l'étranger. Ainsi, peut-être pourrait-elle assurer au grain canadien un meilleur accès au marché et l'entraîner vers un avenir de ventes plus considérables.

• (9.30 p.m.)

L'hon. M. Lambert: Et que dire du blé et de la loi? C'est là la question.

L'hon. M. Lang: En ce qui concerne le système de manutention et du transport, nous avons amorcé de vigoureuses études sur les changements qui pourraient être nécessaires. Nous avons refusé de rester tranquilles et de prétendre qu'il est dangereux d'aborder la question. A mon avis, s'il y a une façon de dire au cultivateur des Prairies qu'il peut épargner une somme considérable, je veux aller directement au fait, même si les prophètes de malheur là-bas évoquent des menaces et des désastres simplement parce que nous essayons d'agir pour permettre au cultivateur des Prairies d'écouler son grain avec

moins de frais. Ce que nous avons dit au sujet de ces études et de la manière dont fonctionne l'actuel système de manutention et dont pourraient fonctionner d'autres systèmes—par exemple, le nettoyage d'une plus forte proportion de grain dans les Prairies et son expédition jusqu'à la côte par train-bloc—c'est que le gouvernement a, dans la ligne de sa politique, décidé que tout changement susceptible d'être fait en ce sens ne devra s'effectuer qu'avec l'appui complet des producteurs. Nous avons dit aussi que lors d'un tel changement, il faudra permettre que le gros des avantages retourne au producteur. C'est ce que nous avons dit pour favoriser le cultivateur des Prairies quant à la livraison de son grain...

L'hon. M. Lambert: Tout cela est sans rapport avec la question.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, la Chambre sera bientôt saisie à nouveau du bill C-244. Je prie nos vis-à-vis, lorsque ce moment viendra, de l'examiner en toute bonne foi et de nous accorder tout le temps voulu pour l'adopter et assurer les 100 millions de dollars aux agriculteurs.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lang: Il n'y a aucun doute, et il n'y en eut jamais, qu'au moyen du bill C-244, dans le contexte de 1970-1971, nous voulions prendre les 60 millions de dollars, que le Trésor aurait pu dépenser autrement, en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, y ajouter 40 nouveaux millions et payer aux producteurs de grain 100 million de dollars au total, au lieu de 60 millions. Pour ce qui est du reste du programme, nous avions l'assurance d'une nouvelle contribution du Trésor, par l'intermédiaire du fonds de stabilisation, plus considérable que celle que le cultivateur aurait pu recevoir en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, dans les années à venir.

M. Peters: Ce n'est pas le cas; vous savez que ce n'est pas vrai.

L'hon. M. Lang: C'est assurément vrai.

M. Peters: Non. Le maximum serait de 40 millions de dollars.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le ministre a la parole.

L'hon. M. Lang: Je m'excuse, monsieur l'Orateur. Le représentant de Timiskaming (M. Peters), qui s'employait tellement à empêcher l'adoption des mesures au comité, ne s'est évidemment jamais aperçu qu'il n'y a pas de limite à la contribution du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Peters: Il y a une limite et vous le savez bien.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, si les exportations pouvaient atteindre un milliard de boisseaux, chiffre qui devra devenir notre objectif sous peu je pense, et les ventes de deux milliards de dollars, en vertu du bill à l'étude le gouvernement s'engage à verser 4 p. 100 des 90 p. 100 de ces ventes à la caisse, quel qu'en soit le chiffre. En outre, si à un moment quelconque le fonds de stabilisation ne dispose pas de suffisamment d'argent pour